

<p>Les évaluations : une visée politique plus que scientifique Mettre au pas le monde de l'éducation était visiblement la finalité des tests passés en cycle 2. En effet, les résultats n'étaient pas encore totalement remontés que Blanquer s'appuyaient dessus pour présenter sa loi pour une école de la confiance. Le SNUipp-FSU y voit de la défiance ; Les évaluations des écoles et collèges rendues publiques permettent de classer les écoles et établissements.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évaluations doivent être avant tout un outil pour les enseignant-es et l'équipe, au service des progrès des élèves, - les enseignant-es doivent être maîtres de l'élaboration et de l'usage des outils, - la place de l'évaluation ne doit pas être envahissante. <p>Aucune remontée ne peut être exigée.</p>	<p>New management à l'école : La fin du conseil des maîtres.ses? A une charge de travail toujours croissante pour la direction d'école, le ministère répondrait par un nouveau modèle de fonctionnement des écoles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un statut pour le directeur/trice, supérieur.e hiérarchique, rattaché.e au collège, recruté.e par concours ou VAE, donc des directeur/trices non enseignant.es. - la fusion de toutes les écoles maternelles et élémentaires en écoles primaires, - le regroupement des petites et moyennes écoles devenant des groupes scolaires d'un minimum de 10 classes. <p>Pour le SNUipp-FSU, l'urgence est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer les conditions de travail des directrices, directeurs et des équipes, - de créer des emplois pérennes d'aide à la direction, - d'améliorer le fonctionnement de l'école en réaffirmant l'importance du collectif de travail qu'est le conseil des maîtres-ses, - garder notre liberté pédagogique. 	<p>La fusion des instances : mort annoncée du paritarisme ? Actuellement, les délégué-es du personnel siègent à égalité avec l'administration dans différentes instances (CT, CAPD, CHSCT) pour défendre nos droits et nos conditions de travail. Ces instances se réunissent plusieurs fois par an. Les connaissances des délégué-es du personnel doivent être multiples pour vérifier, comparer, analyser afin de s'assurer de l'impartialité des décisions et du respect des règles. Le projet du gouvernement est de vider les CAPD de leur contenu, fusionner les CHSCT et les CT : cela revient à laisser moins de temps pour le traitement des dossiers et remet en cause la défense de nos droits.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, l'urgence c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refuser massivement le projet de fusion des instances, - développer et donner les moyens d'agir aux CHSCT pour prendre en compte la santé et la sécurité au travail, - conserver les CAPD pour défendre nos droits : promotions, mouvement doivent continuer à être traités en CAPD !
<p>Défendre la Liberté pédagogique : Le ministre Blanquer veut promouvoir les bonnes pratiques, or en faisant cela il limite de fait la liberté pédagogique pourtant inscrite dans la loi, dans le code de l'éducation : « <i>la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions [...] et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec conseil et sous contrôle des membres des corps d'inspection</i> ».</p> <p>Les prescriptions se multiplient : livre orange, utilisation de méthodes syllabiques, remédiation aux évaluations sur Eduscol, contenu des APC, formation continue imposée... Réduisant toujours plus la liberté pédagogique qui a pourtant pour but de permettre aux enseignant-es et aux équipes d'école de s'adapter à leur cadre d'enseignement.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, l'urgence est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de défendre cette liberté pour se faire respecter et faire respecter la loi, - rester des enseignant-es concepteurs/conceptrices et non accepter de devenir des exécutant-es, - de défendre l'idée qu'avec une réelle liberté pédagogique NOUS avons le pouvoir d'agir pour démocratiser l'École. 	<p>Formation Initiale : Blanquer vient de présenter son projet de formation initiale pour la rentrée 2019. Les étudiant-es pourraient dès la L2 être "pré-recruté-es" et devoirs 8 heures en responsabilité de classe par semaine en plus de leur cours de Licence (et des préparations et des corrections !). Pour le SNUipp-FSU il s'agit pour le ministre de ce créer un vivier de remplaçant.es à bas coût ! De plus le projet prévoit pour le premier degré uniquement de dissocier l'admissibilité (passage en début de M1) de l'admission(passage en fin de M2) mettant les étudiant-es dans 2 années de complète incertitude sans statut protecteur puisque non fonctionnaires. L'année de stagiairisation (1ère année de salaire) serait repoussée d'un an n'arrivant qu'après la fin du M2. On voit par ces mesures une volonté d'augmenter la précarisation des entrants dans le métier et d'empêcher les personnes issues des classes défavorisées de devenir enseignant-es.</p> <p>Le projet du SNUipp-FSU pour l'entrée dans le métier c'est:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un prérecrutement dès la L1 sans contrepartie de responsabilité de classe mais avec du temps d'observation dans les écoles. - Concours en fin de L3 suivi de 2 années entières en tant que stagiaires sous statut de fonctionnaire, validées par un MASTER 2. - une année de T1 à mi-temps en classe et à mi-temps en formation ! 	<p>De report en rapports : liquidation de l'éducation prioritaire ?</p> <p>J.M. Blanquer promet pour l'Éducation prioritaire un « <i>changement de paradigme</i> » : remplacer le zonage actuel par un système à la carte par établissement pour « <i>avec le même argent (...) faire mieux</i> ».</p> <p>Pour le SNUipp, « donnez plus à ceux qui ont moins » c'est s'inscrire dans une dynamique d'augmentation des moyens pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un abaissement des effectifs par classe pour toutes les classes (pas plus de 20, 15 en PS et TPS), - une organisation renforçant le travail en équipe (allègement de service, Plus de Maître que de classe...) <p>Pour le SNUipp, lutter contre les inégalités scolaires, c'est aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte toutes les écoles des Quartiers prioritaires de la politique de la ville, les écoles rurales , - des RASED complets et formés, - une formation initiale et continue qui ne se limite pas à de l'autoformation.